

Accusé de réception en préfecture
076-217603844-20231130-D117-1123-DE
Date de télétransmission : 05/12/2023
Date de réception préfecture : 05/12/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS :

- en exercice 29
- présents 22
- votant par procuration 7
- absent 0
- total des votants 29

xxx

Affichage en mairie et publication sur le site Internet de la Ville de la liste des délibérations
examinées en séance faits le 1^{er} décembre 2023.

xxx

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi trente novembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le vingt-trois novembre, s'est assemblé en session ordinaire accessible au public dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

Étaient présents :

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire,

M. Kamel BELGHACHEM, Mme Emmanuelle PATIN, M. Sébastien MORO, Mme Marie-Hélène LONGO, M. Franck LEMAÎTRE, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Pascal SZALEK, Mme Evelyne BAILLEUL, Adjointes,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Michelle DAJON, Mme Brigitte POLLET, M. Tarek HAMMAN, M. Omar BELGHACHEM, Mme Arlette LECACHEUR, M. Patrick WALCZAK, Mme Sylvie DE MILLIANO, M. Patrick CIBOIS, M. Jean-Yves GOGNET, M. Thierry GIMAY, Mme Sourayo OUF, Mme Jennifer BEAUMONT, Conseillers Municipaux.

Excusés :

Mme Nathalie CASTEL	qui donne pouvoir à	Mme Chantal BEAUDOIN
M. Junior MOUDJIH A FIONG	qui donne pouvoir à	M. Kamel BELGHACHEM
M. Fabrice LEPAREUX	qui donne pouvoir à	M. Pascal SZALEK
M. Johan GONZALEZ	qui donne pouvoir à	M. Tarek HAMMAN
Mme Marianne DUHAMEL	qui donne pouvoir à	Mme Emmanuelle PATIN
Mme Amel (Djémāia) TAKARLI	qui donne pouvoir à	M. Patrick CIBOIS
Mme Anne-Lise COUTURE	qui donne pouvoir à	M. Patrick WALCZAK

Absent :

//

formant la majorité des membres en exercice.

Mme Jennifer BEAUMONT est nommée secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

Délibération n°: D.117/11.23

Objet : Prestation de services d'assurances
Groupement de commandes Ville de Lillebonne / CCAS
Attribution des marchés

VILLE DE LILLEBONNE
Réunion du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 30.11.2023

Délibération n°: D.117/11.23

Objet : Prestation de services d'assurances
Groupement de commandes Ville de Lillebonne / CCAS
Attribution des marchés

Monsieur BELGHACHEM indique que le marché portant sur les prestations d'assurances arrivant à son terme, il a été décidé de lancer une consultation afin de répondre à la fois aux besoins de la collectivité et à ceux du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) en matière d'assurances.

L'objectif de ce groupement de commande est d'optimiser les coûts avec une qualité de service élevée tout en maîtrisant les dépenses en matière d'assurances.

Ce marché se compose en 6 lots séparés :

Lot n°	Désignation
1	Assurance "Dommages aux biens"
2	Assurance "Responsabilité Civile Générale"
3	Assurance "Flotte automobile et auto-mission"
4	Assurance "Protection Juridique et Protection Fonctionnelle"
5	Assurance "Risques Statutaires"
6	Assurance "Construction (Dommages-Ouvrage, TRC)"

La consultation a été lancée selon la procédure d'appel d'offres.

Pour les lots n°1 à 5, la consultation donnera lieu à la conclusion de marchés ordinaires.

Pour le lot n°6, l'accord cadre sera mono-attributaire sans minimum et avec un maximum de 150 000 €.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°D.114/12.22 du 8 décembre 2022 autorisant la création d'un groupement de commandes entre la Ville de Lillebonne et le CCAS pour la passation de marchés publics dont celui portant sur les prestations d'assurances,

Considérant qu'une procédure a été lancée en vue de la passation d'un marché en 6 lots séparés :

- Lots n°1 à 5, marchés ordinaires pour une durée maximale de 5 ans à compter du 01/01/2024 à 0 heure, avec faculté de résiliation annuelle,
- Lot n°6, accord-cadre mono-attributaire sans minimum et avec un maximum de 150 000 €, pour une durée maximale de 4 ans à compter du 01/01/2024 à 0 heure, avec faculté de résiliation annuelle.

Délibération n°: D.117/11.23

Objet : Prestation de services d'assurances
Groupement de commandes Ville de Lillebonne / CCAS
Attribution des marchés

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 6 septembre 2023 pour l'ouverture des plis, puis le 20 septembre 2023 suite à l'analyse des offres, a attribué le marché portant sur les prestations d'assurances aux entreprises selon le tableau ci-dessous :

Lot	Désignation	Entreprises attributaires	Montant prime annuelle (€)
1	Assurance "Dommages aux biens"	SMACL	77 315,23
2	Assurances "Responsabilité Civile Générale"	SMACL	10 246,00
3	Assurance "Flotte automobile et auto-mission"	GROUPAMA Centre Manche	20 740,96
4	Assurance "Protection Juridique et Protection Fonctionnelle"	SMACL	2 189,38
5	Assurance Risques statutaires	CNP ASSURANCES (courtier WTW)	57 762,51
6	Assurance "Construction" (Dommages-Ouvrage, TRC)	Lot infructueux	

Le lot n° 6 étant infructueux pour le motif suivant : absence d'offres, un marché sans publicité ni mise en concurrence pourra être conclu ultérieurement.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer les marchés correspondants avec les entreprises indiquées ci-dessus,
- d'exécuter la dépense sur les crédits prévus à cet effet sur le budget de la Ville et du CCAS.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire de Lillebonne,

Christine DÉCHAMPS.

La secrétaire de séance,

Jennifer BEAUMONT.